

RÉHABILITATION DU VILLAGE : L'A.C.P.V. RÉAGIT

**5 PAGES DANS LE JOURNAL MUNICIPAL POUR ENCENSER
UNE TRANSFORMATION DU VILLAGE QUI VEUT FAIRE CROIRE
A L'APPROBATION DES HABITANTS**

L'ASSOCIATION DÉPLORANT LE MANQUE DE CONCERTATION EN AVAL, A, DEPUIS UN AN :

- FAIT PART A Mr CARPENTIER DU SONDAGE RÉVÉLANT 97 % D'OPPOSITION A UNE TELLE DENSIFICATION, A DES CONSTRUCTIONS DANS LE PARC DE L'HÔTEL DE VILLE ET A LA DESTRUCTION DE NOTRE PATRIMOINE (Le CASTEL).

- FAIT DES RECOURS AUPRÈS DE LA MAIRIE PUIS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF CONCERNANT LE DÉCLASSEMENT ET LA VENTE DE NOS TERRAINS MUNICIPAUX, SITUÉS DANS LE PARC DE L'HÔTEL DE VILLE ET RUE DE LA POSTE

- RENCONTRÉ À PLUSIEURS REPRISES LE MAIRE ET LES PROMOTEURS ET TENTÉ DE LEUR FAIRE ENTENDRE LES SOUHAITS DES HABITANTS : DIMINUTION CONSÉQUENTE DU NOMBRE DE LOGEMENTS.

COMMENT PEUT-ON OSER PARLER DE CONCERTATION QUAND LA MAJORITÉ DES HABITANTS EST CONTRE LES PROJETS ?

COMMENT PEUT-ON PARLER D'EMBELLISSEMENT DU CADRE DE VIE QUAND ON REMPLACE QUELQUES MAISONS PAR 164 LOGEMENTS ? OÙ EST LA PLACE DE LA NATURE ?

COMMENT PEUT-ON PARLER SÉRIEUSEMENT D'UNE DIMINUTION DE DENSITÉ LORSQU'ON SUPPRIME 4 LOGEMENTS SUR 168 !!!

COMMENT EST-IL POSSIBLE QU'UNE AUGMENTATION DE 600 HABITANTS « N'AIT PAS D'IMPACT SIGNIFICATIF » SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS UN VILLAGE DÉJÀ SATURÉ ?

**MONTIGNY NE MÉRITE PAS
QU'ON L'ABANDONNE AUX
INTÉRÊTS DES PROMOTEURS
RÉAGISSONS**